

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

Le quinze juillet deux mil vingt-quatre, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle, Stoffel Claude, Niot Jean-Marc

Absents excusés :

Absents : Christian Nicolas, Machy Didier, Pignoux Cécile, Albert Nicolas

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Annette Machet, Maire souhaite informer le conseil municipal que suite à la dissolution de l'assemblée nationale, Mme Cathy Lohues, secrétaire de mairie, a annulé ses 15 jours de congés pour organiser les élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

Le conseil municipal la remercie pour son professionnalisme et son dévouement.

✚ Construction d'une maison d'habitation à usage locatif – décision d'attribution et signature des marchés

2024/686-738

Vu le code de la commande publique,

Vu les Procès-Verbaux de la commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2024 et du 27 juin 2024,

Vu la délibération du 18 décembre 2023 validant la proposition du bureau d'études AG de Niort pour la maîtrise d'œuvre et autorisant le maire à signer le contrat,

Vu la délibération du 22 janvier 2024 déterminant le choix du bureau de contrôle (sécurité et technique)

Vu la délibération du 22 janvier 2024 validant l'adoption du projet, le plan de financement et autorisant le maire à signer les demandes de subvention,

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

1. Valeur technique de l'offre : 40 %
2. Prix des prestations : 60 %

La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises d'après le classement établi dans le rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre :

DESIGNATION	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	Offres HT
Lot 1 – Terrassements – assainissement – espaces verts	Barré \$ fils impasse Lamirande 86400 Civray	27 398.63 €
Lot 2 – Gros Œuvre	Ent Nocquet Le Breuil 79500 Melle	61 438.13 €
Lot 3 – Charpente bois	Ent Petrau ZA Baudroux 79500 St Martin les Melle	7 239.15 €
Lot 4 – Couverture – zinguerie	Ent Martin Construction Ches Les Houmeaux 79190 Clussais la Pommeraie	13 631.81 €
Lot 5 – Menuiserie ext – alu	Ent Pougnaud 65 route de vitré 79370 Celles sur Belle	19 443.68 €
Lot 6 – Menuiseries intérieures – cloisonnement - plafonds	Ent Bourdeau ZA Bel Air 79370 Verrines sous celle	26 696.08 €
Lot 7 – Chape – carrelage	Ent Saskor 5 impasse du Renclos 16330 Vervant	14 991.71 €
Lot 8 – Peinture	Ent Pierre Girard 2 rue des Bruyères 86600 Coulombiers	6 462.82 €
Lot 9 – Electricité	Ent Texier Jean-Luc 7 rue du Cormelier 79190 Limalonges	7 544.50 €
Lot 10 – Plomberie - chauffage	ANP Plomberie 73 avenue de Paris 79260 La Crèche	14 718.50 €
	MONTANT TOTAL HT	199 565.01 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'analyse des offres et autorise le maire à signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Eclairage Leds lotissement la Croix Ballet, La Balade, stade de foot, terrain pétanque

2024/687-739

Madame le maire présente les devis pour ces travaux :

Remplacement des lanternes en Leds Rue de la Croix Ballet : 8 453.14 € TTC
Aides SIEDS : 2 952.04 €

Remise en Etat éclairage stade de foot, pétanque et rue du stade : 35 340.34 € TTC
Aides SIEDS : 20 615.20 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces devis et autorise le maire à signer les dossiers de demande de subvention auprès du SIEDS.

✚ Urbanisme : Nouveau périmètre (Monuments Classés) – validation du plan

2024/688-740

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de la communauté de commune de Mellois en Poitou, et suite à la réunion de présentation du 9 novembre 2023 en réunion des maires à Sauzé-Vaussais, Madame le maire présente le nouveau plan de périmètre délimité des abords (PDA) concernant la commune.

Valérie Deschamps et Alain Biraud, domiciliés dans ce périmètre, donc susceptibles d'être intéressés par ce projet de plan, sortent de la salle et ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en place de ce nouveau plan.

✚ Projet de Centrale agrivoltaïque sur les communes de Val de Comporté, Linazay, Saint Pierre d'Exideuil et Limalonges.

2024/688-741

Madame la Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet solaire photovoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur du projet de centrale agrivoltaïque.

Par conséquent, Madame la Maire invite les conseillers municipaux qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet solaire.

Aucun membre du conseil municipal n'est concerné par ce projet.

Vu l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-9 et L2121-12,

Vu l'article L 515-47 code de l'environnement,

Madame la Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément de la centrale agrivoltaïque en lien avec son territoire.

Considérant que la société VOLTALIA envisage d'implanter sur le territoire de la Commune une centrale agrivoltaïque (ci-après le "Projet") et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet,

notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques des territoires communaux concernés.

Considérant que la centrale projetée sur les quatre communes désignées constitue une puissance approximative comprise entre 20 et 40 MWc,

Considérant la zone d'études désignée,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société VOLTALIA nécessite le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée, l'autorisation de réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation de la centrale agrivoltaïque,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Emet (par 8 voix contre et 1 abstention) un avis défavorable sur le Projet ainsi que pour le lancement des études de faisabilité ou de préfaisabilité relatives au projet de centrale agrivoltaïque et son périmètre d'étude, sur la commune de Limalonges.

✚ Base d'Adresses Nationale – Devis

2024/689-742

Madame le maire informe l'assemblée que, désormais, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont obligés de mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresse Locales (BAL) afin d'alimenter la Base d'Adresse Nationale (BAN).

Pour faire ce travail, La Poste a fait une proposition commerciale pour un montant de 2 278.80 € TTC.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

✚ Syndicat 4B : Avis sur la production et le rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable :

2024/689-743

Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable du syndicat SMAEP pour l'année 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dit rapport.

✚ Syndicat 4B : Avis sur la distribution et le rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable :

2024/689-744

Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du syndicat SMAEP pour l'année 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dit rapport.

 **Divers :**

1. Demande de subvention de l'EHPAD pour une valeur de 800 € (1 table, 10 fauteuils, 1 parasol) et 306 € pour l'enseigne « EHPAD Fondation Brothier ». La commune financera ces achats.
2. Animal'or (fourrière canine) de Mairé-L'Evescault va fermer son activité au 31 décembre 2024. Réfléchir sur une solution, voir éventuellement avec les autres communes et la communauté de communes Mellois en Poitou...
3. Claude Stoffel souhaite connaître l'avancée des travaux au sujet du passage de la rue de Chatain (Theil) en agglomération. Dossier en cours.
4. Claude Stoffel aborde le sujet des containers d'ordures ménagères aux Maisons-Blanches qui doivent être prochainement aménagés esthétiquement, et pense que déplacer ces containers, n'est pas la solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 45

La secrétaire de séance

Nathalie Léoment